



DÉROGATION SCOLAIRE

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Étape 1 : Fournir la liste des pièces obligatoires du scolaire (ci-dessous)

1/ DOCUMENT D'IDENTITÉ D'UN REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ENFANT

(Carte Nationale d'Identité, Passeport)

2/ PHOTOCOPIE INTÉGRALE DU LIVRET DE FAMILLE OU COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE DE L'ENFANT CONCERNÉ, DE MOINS DE TROIS MOIS

→ **En cas de séparation de parents naturels :**

- Décision du Juge aux Affaires Familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (une photocopie du jugement : 1ère et dernière page ainsi que celles concernant la décision de garde et d'autorité parentale)
- ou à défaut autorisation écrite de l'autre parent accordant la scolarisation de l'enfant ainsi que la photocopie de sa Carte Nationale d'Identité

→ **En cas de divorce :**

Jugement de divorce/décision du Juge aux Affaires Familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (une photocopie du jugement: 1ère et dernière page ainsi que celles concernant la décision de garde et d'autorité parentale)

3/ JUSTIFICATIF DE DOMICILE AU CHOIX parmi les pièces suivantes uniquement :

- **Facture de moins de 3 mois** : gaz, électricité, téléphone fixe ou abonnement internet (box)
- **Justificatif du Trésor Public**: dernier avis d'imposition sur le revenu ou taxe d'habitation de l'année en cours (sans visualisation des sommes) si adresse actuelle
- **Autres pièces justificatives**: quittance de loyer (tamponnée et signée), ou un bail officiel ou une attestation d'assurance de la résidence principale.

→ **Si hébergement chez une tierce personne** (une photocopie de chaque pièce suivante) :

- **Attestation d'hébergement** (*formulaire disponible dans la rubrique « document à télécharger »*)
- **Pièce d'identité de l'hébergeant**
- **Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois** (voir liste ci-dessus)
- **Un document officiel attestant la résidence de fait de l'hébergé au domicile de l'hébergeant** (dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu, attestation de sécurité sociale, attestation de la Caisse d'Allocations Familiales, attestation de pôle emploi, dernier bulletin de salaire)

→ **Autre type d'hébergement (gens du voyage, forains, famille sans domicile...) ou hébergement par une structure d'accueil**

- **Si hébergement grâce à une association** : Attestation du lieu de vie réel de l'enfant
- Pour les familles bénéficiant de la domiciliation postale : fournir votre adresse postale
- Pour les familles ne bénéficiant pas de la domiciliation postale : **Attestation de domiciliation** (*formulaire disponible dans la rubrique « document à télécharger »*)

4/ VACCINATIONS OBLIGATOIRES :

→ Copies des pages du carnet à jour de santé avec nom et prénom de l'enfant où figurent les vaccinations ou attestation de vaccin signée par un médecin.

5/ INSCRIPTION CLASSE ULIS OU UEMA :

→ Joindre au dossier d'inscription, la notification d'affectation établie par l'Éducation Nationale et MDPH

Étape 2 : Selon le motif de la dérogation, merci de vous référer à la liste ci-dessous concernant les pièces obligatoires complémentaires à fournir :

Continuité pédagogique :

L'enfant a été scolarisé l'année précédente dans l'école maternelle rattachée à l'école élémentaire souhaité.

→ Pas de justificatif complémentaire à fournir

Regroupement de fratrie au sein de la même école (uniquement pour les écoles maternelle et élémentaire)

→ Pas de justificatif complémentaire à fournir

Regroupement de fratrie entre crèche/collège/lycée

→ Attestation crèche/collège/lycée de la fratrie ou attestation mode de garde : justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne ayant la garde + Attestation sur l'honneur + Pièce d'identité (CNI, passeport) de la personne ayant la garde de l'enfant

→ **Attestation de l'employeur** mentionnant l'adresse du lieu de travail et les horaires de travail pour chaque responsable légal ou en cas de séparation, le responsable légal qui a la charge de l'enfant

→ Une description de la situation qui motive la demande de dérogation sera à compléter dans l'encart texte du kiosque

Rattachement par rapport au lieu de travail :

- *Enfant dont les deux parents travaillent ou le seul parent qui en a la charge.*

- *École dont dépend l'adresse du lieu de travail d'un des deux parents.*

→ Justificatif du lieu de travail : **Attestation de l'employeur** mentionnant l'adresse du lieu de travail et les horaires de travail pour chaque responsable légal ou en cas de séparation, le responsable légal qui a la charge de l'enfant

Garde par parent/entourage proche ou assistante maternelle agréé :

- *Enfant dont les deux parents travaillent ou le seul parent qui en a la charge.*

- *L'école concernée par la dérogation doit relever du périmètre d'habitation de la personne qui garde l'enfant.*

→ **Attestation de l'employeur** mentionnant l'adresse du lieu de travail et les horaires de travail pour chaque responsable légal ou en cas de séparation, le responsable légal qui a la charge de l'enfant

→ Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne ayant la garde de l'enfant

→ Attestation sur l'honneur signée par la personne ayant la garde de l'enfant

→ Pièce d'identité (CNI, passeport) de la personne ayant la garde de l'enfant

Raisons médicales affectant le(s) parent(s) ou l'enfant

→ Certificat médical

→ Une description de la situation qui motive la demande de dérogation sera à compléter dans l'encart texte du kiosque

Autre situation

→ **Tout justificatif permettant d'étudier la demande de dérogation**

→ Une description de la situation qui motive la demande de dérogation sera à compléter dans l'encart texte du kiosque

⚠ Pièces complémentaires pour les demandes de dérogation « hors commune » :

→ Joindre obligatoirement le **formulaire d'avis du maire** de la commune de résidence dûment rempli et signé par le Maire de votre commune de résidence.

Formulaire disponible dans la rubrique « documents à télécharger »

En cas d'obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement les services suivants : restauration scolaire, accueil périscolaire (matin/soir), assistantes maternelles agréés.

→ Justificatif de la commune de Résidence attestant qu'elle n'organise pas de service périscolaire ou de service d'assistantes maternelles agréées

→ Attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du lieu de travail et les horaires de travail pour chaque responsable légal ou en cas de séparation, le responsable légal qui a la charge de l'enfant

Attention : l'activité professionnelle des parents doit être exercée dans la commune de résidence ou d'accueil

